



Avis sur le rapport 4-1 de l'Exécutif régional
**Feuille de route des usages numériques
de la Région Bourgogne-Franche-Comté**

Rapporteur : Silvère Denis

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Afin de mettre en œuvre les orientations de la Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique en Bourgogne-Franche-Comté (SCORAN BFC), la Région a souhaité fixer le cadre de sa Politique publique des usages numériques (PPUN). C'est l'objet de cette feuille de route des usages numériques, document de référence stratégique qui concerne l'ensemble des politiques d'usages numériques mises en œuvre par la Région dans le cadre de l'exercice des compétences qui lui sont dévolues. La PPUN de la Bourgogne-Franche-Comté, tenant compte de la crise sanitaire et des plans de relance (État et Région), a ainsi vocation :

- à définir les priorités de court et moyen terme de la collectivité régionale face aux défis liés à la transformation numérique dans le respect des objectifs stratégiques de la SCORAN BFC,
- à proposer de créer ou d'adapter les outils et dispositifs régionaux à ces priorités,
- à préparer l'institution régionale à sa propre mutation.

Trois priorités fondent cette politique :

- l'inclusion et le renforcement des services numériques,
- la transformation numérique de l'économie régionale,
- atteindre l'objectif "100% territoire intelligent" et faire du numérique un outil clef au service du développement durable du territoire régional.

Pour relever ces défis, la Région compte s'appuyer sur :

- la création d'une Agence régionale du numérique et de l'Intelligence artificielle (ARN-IA),
- l'instauration progressive d'un Service public du numérique régional (SPNR).

La partie numérique du plan de relance constitue la traduction des ambitions de la PPUN.

Avis du CESER

La présentation de cette feuille de route constitue une sorte d'aboutissement pour le Conseil régional dans le travail engagé depuis 2018 pour se doter d'une stratégie opérationnelle en matière de développement du numérique :

- Engagement du travail sur la SCORAN en 2018.
- Signature du CAPÉCO Numérique en mars 2019.
- Adoption de la SCORAN en juin 2019.
- Installation du Comité régional du Numérique en septembre 2019.

Cette feuille de route découle donc de plusieurs années de travaux, de réflexions au niveau de différents acteurs de la Bourgogne-Franche-Comté. Pour le CESER, il est donc temps, maintenant, de passer à l'action, à la hauteur des enjeux que connaît la région.

Dans le même temps, le CESER a rendu son autosaisine "Le numérique au service des habitants et des territoires de la Bourgogne-Franche-Comté" le 11 septembre 2020. Le CESER note avec satisfaction que la feuille de route rejoint un certain nombre des préconisations du CESER concernant :

- la dématérialisation des services propres au Conseil régional,
- le développement de l'e-santé (télémédecine, eTICSS...),
- le développement du télétravail,
- le développement des tiers-lieux sur le territoire régional,
- les mobilités, particulièrement avec le développement des fonctionnalités de MOBIGO,
- la structuration d'une gouvernance régionale de la donnée.

Tout particulièrement, la création annoncée d'une Agence régionale du numérique et de l'Intelligence artificielle (ARN-IA) fait écho à la préconisation du CESER n°2 "Mettre en place, comme au niveau national, une "Agence régionale du numérique" comme "porte d'entrée

unique" de la politique régionale numérique avec pour mission d'impulser et de soutenir des actions préparant la société et l'ensemble des acteurs régionaux aux révolutions numériques en cours et à venir". Le CESER, tout en saluant la création future d'une telle agence, s'interroge néanmoins sur les détails de sa création. Le CESER appelle tout particulièrement la Région à veiller à ce que cette agence se co-construise avec tous les autres opérateurs agissant déjà dans le domaine du numérique.

Le CESER espère maintenant une montée en puissance rapide et une mise en œuvre effective de cette feuille de route afin de se saisir au mieux des opportunités existantes.

Le CESER espère notamment voir bien pris en compte les enjeux relatifs au développement de la filière numérique par la création d'activités entrepreneuriales, et donc d'emplois, dans les secteurs du numérique (ex : stratégie "silver économie"). On sait que la filière "numérique" est aujourd'hui très insuffisamment développée dans la région. Or, on sait aussi qu'il s'agit là d'un enjeu essentiel pour répondre aux défis à venir et notamment ceux du développement d'activités innovantes, d'usages vertueux et d'un numérique durable et responsable (ex : réduction de l'autosolisme).

Comme déjà préconisé dans son autosaisine de septembre dernier, le CESER insiste encore une fois sur la nécessité de travailler à un développement homogène et lisible de nouvelles zones et nouveaux lieux de travail réunis pour constituer des écosystèmes numériques permettant l'émergence d'activités locales et le développement d'attractivité liée au télétravail.

De la même manière, le CESER rappelle une nouvelle fois son attachement à la prise en compte de la dimension environnementale du numérique. Cette feuille de route gagnerait notamment à faire mention de la Feuille de route économie circulaire (FREC) adoptée par le Conseil régional le 25 juin dernier et ses actions 32 "Développer un écosystème régional des Technologies de l'information et de la communication (TIC) et des Équipements électriques et électroniques (EEE) soutenable et responsable" et 41 "Développer une administration numérique responsable".

Le CESER note aussi avec satisfaction la prise en compte par la Région de la dimension stratégique de la donnée notamment dans un objectif de mieux orienter et cibler les politiques publiques (ex : transports MOBIGO avec l'application 2school - Cf. rapport d'autosaisine du 11 septembre). Il salue également la volonté de la Région de prendre en compte cet enjeu très complexe notamment en se dotant des outils et des compétences internes nécessaires. Le CESER adresse cependant à la Région un point de vigilance en la matière : traiter l'enjeu de la "sécurisation" doit impérativement aller de pair avec la prise en compte de l'enjeu de l'inclusion en prenant aussi en compte les exigences ergonomiques.

Enfin, le CESER tient à saluer la place accordée à l'inclusion numérique, axe majeur de la future action régionale liée à la mise en œuvre de cette feuille de route.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité.

Déclaration de Bernard Échalier, au nom de la CCIR

La lecture de cette feuille de route appelle de notre part les remarques et commentaires suivants :

- Dans l'exposé introductif, il est précisé que cette politique publique des usages numériques s'articule avec l'ensemble des schémas élaborés par la Région. Il faudrait citer la Stratégie régionale de la connaissance qui définit notamment les orientations en matière de donnée.

À ce titre, il conviendrait de citer la plate-forme d'observation DECIDATA, référence régionale dans le domaine de l'économie, de l'emploi, des entreprises et de la formation créée et animée par l'État, le CRBFC, la CCI BFC, EMFOR et l'AER. Nous suggérons donc l'ajout d'une priorité pour une **Plate-forme régionale d'observation et d'aide à la décision** hébergeant une base de données incontestables et incontestées. L'outil sera ouvert à l'ensemble des acteurs économiques régionaux.

- Nous prenons acte de la création d'une Agence régionale du numérique et de l'Intelligence artificielle qui a vocation à porter les priorités numériques de la Région. Nous nous interrogeons sur le positionnement de cette agence dans l'écosystème régional, l'organisation de sa gouvernance, l'étendue de ses missions et la nature de ses relations avec les autres opérateurs.

Il est indiqué que "l'articulation avec les consulaires doit être arrêtée". Nous interprétons cela comme la volonté constructive d'éviter les redondances avec l'existant. Nous précisons que la nécessité de collaborer doit être impérative.

- En matière de transformation numérique de l'économie, le programme KAPNUMERIK des CCI et de la CMAR, dans l'accompagnement des TPE, artisans et commerçants à la transformation numérique est mis en avant. Il est indiqué que "l'Agence régionale du numérique et de l'Intelligence artificielle pourra porter... les actions de long terme pour un accompagnement de leurs ressortissants".

Nous n'avons pas d'opposition de principe mais il faut être vigilant à ne pas multiplier les couches et les institutions indépendantes et sectorielles. Ainsi, il est important de maintenir une capacité – qu'assurent les consulaires – d'intégrer les usages du numérique au sein des politiques de développement général des entreprises. Les chefs d'entreprises attendent une convergence et une synthèse de l'action publique et pas des tuyaux d'orgue.

- Ainsi, comme cela est indiqué, la CCIR contribue très activement au projet de pôle européen d'innovation digitale EDIH BFC. L'inscription de ce pôle est un signe fort de ce soutien et nous nous en félicitons.

- L'accompagnement en marketing digital et e-reputation dans le secteur du tourisme ne peut qu'être positif pour des TPE qui maîtrisent mal ces pratiques. Les CCI disposent d'experts dans ce domaine qui interviennent régulièrement dans les entreprises commerciales et de services. Des synergies sont envisageables sous réserve de résoudre la question primordiale de l'aide au financement de ces études et conseils.

- En matière d'éducation, il est utile de rappeler qu'en termes de publics bénéficiaires, les jeunes sous statut apprentis ne doivent pas être oubliés même si l'apprentissage n'est plus une compétence de la Région. De même, les Écoles des CCI sur le territoire BFC sont aussi à considérer dans le dispositif des campus connectés.

Déclaration de Guy Zima, au nom de la CGT

Après les rapports, la SCORAN, l'autosaisine, voici venu le temps de la feuille de route des usages du numérique de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Les objectifs ambitieux ne doivent pas nous faire oublier que de sérieux écueils subsistent et sont, pour une part, liés à l'inégalité d'accès. Qu'elle soit géographique, culturelle, générationnelle, elle doit être reconnue identifiée et combattue. L'illectronisme est une réalité largement vécue, qui peut perturber, voire empêcher, l'accès à un certain nombre de services, notamment publics, indispensables ou à certains usages.

La crise Covid a été un révélateur de la capacité du numérique de répondre à certains enjeux mais aussi la démonstration de ses limites propres comme celles de ses usages. Dans nombre de cas, la réhumanisation de certains services est indispensable à faire société. Le numérique est un outil à mettre au service d'un développement humain durable ne laissant personne de côté, facilitant l'accès au service public et à la mise en œuvre des politiques publiques.

La dématérialisation ne doit pas servir d'alibi à de nouvelles diminutions de moyens humains. Toute évolution technologique doit améliorer les droits, sans exclure davantage de personnes ou de territoires se sentant malheureusement déjà trop souvent déclassés ou marginalisés. Le numérique peut certes beaucoup, mais il doit rester un moyen de servir et pas une fin en soi.

Sous la réserve de ces remarques, la CGT votera l'avis.